

Le SAMSAH « Les Roses »

Un service d'accompagnement médico-social pour adulte en situation de handicap psychique

MISSIONS DU SERVICE

Le SAMSAH est un service d'accompagnement médico-social pour adulte en situation de handicap psychique. Il a pour mission de :

- Promouvoir **l'autonomie et la qualité de vie**, en mettant en œuvre un accompagnement personnalisé au plus près des besoins et des préoccupations des personnes ;
- Contribuer au **maintien des personnes dans leur environnement**, par le biais de différents accompagnements pour faciliter la vie quotidienne et viser des conditions d'hébergement confortables, sécurisées et adaptées ;
- Accompagner à la **réalisation du projet de vie** dans les sphères sociales et familiales, l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux droits fondamentaux, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, ainsi que l'accès à l'insertion professionnelle ;
- Accompagner et **coordonner le parcours de soins** ;
- Effectuer **une intervention sociale** préventive, éducative et réparatrice.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **51**

Sexe: **22** femmes et **29** hommes

Moyenne d'âge : **51 ans**

Durée moyenne de séjour : **1 384 jours, soit 3 ans et 7 mois**

Taux d'occupation : **137 %**



Année d'ouverture : 2010

Nombre de salariés : 12 + 1 responsable de pôle

Nombre de mesures : 30

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des personnes globalement éloignées des circuits de l'insertion professionnelle

Nous avons accompagné, cette année, 6 personnes qui travaillent en ESAT. 45 sont sans emploi, mais 36 ont déjà occupé un emploi. Deux personnes ont été embauchées en ESAT cette année.

| Une situation financière toujours sécurisée

La totalité des personnes a accès à des ressources : 40 personnes perçoivent uniquement l'AAH. 3 personnes touchent l'AAH et un salaire, 5 personnes touchent l'AAH et une pension d'invalidité, 3 personnes touchent l'AAH et une pension de retraite.

| Des personnes fragiles psychologiquement et physiquement, nécessitant un accompagnement aux soins important, voire intensif

40 personnes ont besoin d'être accompagnées dans leur parcours de soins de manière régulière. Parmi elles, 31 personnes ont été suivies cette année dans le cadre d'une affection somatique de longue durée, soit 61 % de notre file active.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Les hospitalisations sont cette année en forte hausse

Nous enregistrons une hausse de 79 % pour des hospitalisations dont la raison est somatique (370 jours, contre 206 jours l’an dernier) et une hausse de 34% pour des séjours en psychiatrie (2361 jours, contre 1 750 jours). Ces hospitalisations concernent 39 % de notre file active (20 personnes), avec des hospitalisations longues pour la plupart (entre 30 et 90 jours pour 6 personnes, et entre 6 mois et plus d’un an pour 7 personnes). Ces durées s’expliquent par les difficultés à formaliser un nouveau projet d’hébergement (maison de retraite ou foyer) et dans le cas d’une décompensation psychique, nécessitant une réintégration du processus de réhabilitation au sein du CHP.

| Des personnes en perte d’autonomie

52% de l’activité concernent l’aide humaine, à savoir l’aide à l’hygiène corporelle, l’accompagnement aux courses, la confection de repas et l’entretien du logement. 18 personnes, soit 35 % de notre file active, bénéficient d’un accompagnement intensif avec l’intervention d’aide-ménagère, auxiliaire de vie ou PCH, en complément de nos interventions. Les chiffres sont stables avec, tout de même, une augmentation des situations nécessitant l’intervention de multiples partenaires.

| Un public qui reste majoritairement âgé

La moyenne d’âge s’élève à 51 ans. 15 personnes ont plus de 60 ans soit 29 % de l’effectif, 21 personnes ont entre 50 et 59 ans soit 41 % de l’effectif. Les deux tranches d’âge cumulées représentent 70% des personnes ayant été accompagnées par le service sur l’année.

| Des mesures de protection pour 90% des résidents

35 personnes sont sous curatelle renforcée, 6 personnes sont sous tutelle. 10 personnes n’ont pas de mesure de protection.

| L’autonomie comme principal motif de sortie

Cinq personnes ont acquis suffisamment d’autonomie pour quitter le dispositif de manière sécuriser avec la mise en place de relais. Une personne est partie en hospitalisation longue, 2 ont été admises en foyer d’hébergement et 1 personne est décédée.

2023 a été marquée par l’évaluation qualité du SAMSAH et donc l’opportunité d’une remise à plat de nos outils, procédures, documents institutionnels et organisations.

L’équipe s’est mobilisée durant plus de 4 mois, notamment, sur la réécriture du projet de service. L’occasion de réaffirmer notre attachement à la notion de rétablissement, dont les valeurs sont amenées à guider plus encore notre action auprès des personnes que nous accompagnons. Ces cinq années à venir nous permettront de renforcer nos pratiques par des actions de formation ciblées (pouvoir d’agir et rétablissement) à destination des professionnels, et de répondre aux enjeux identifiés et inscrits dans le projet de service.

Nous avons cherché à favoriser la participation des usagers, par la mise en place d’un comité consultatif. Celui-ci est composé d’usagers et de professionnels. Nous avons pu le solliciter dans le cadre d’un travail de relecture de notre projet de service, ainsi que de nos documents réglementaires (livret d’accueil, règlement de fonctionnement et procédures). Cette instance a vocation à perdurer et prendre part, plus encore, à l’organisation et au fonctionnement du service. Le rapport établi à l’issue du processus d’évaluation a été très positif et nous encourage à poursuivre notre démarche d’amélioration continue de la qualité.

Cette année encore, nous avons eu la possibilité de faire appel à la Conférence des Financeurs, afin de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation contre les risques liés au vieillissement et à la perte d’autonomie. Nous avons pu réaliser 12 sorties sur l’année, 39 ateliers de socio-esthétique, plus de 100 heures de médiation aquatique, des séances de sport adapté trois fois par mois et un suivi individuel avec une diététicienne une fois par mois.

PERSPECTIVES

Pour la seconde année consécutive, le SAMSAH va s’engager dans un nouveau processus d’évaluation basé sur un référentiel spécifique au handicap psychique. À l’issue du processus, le SAMSAH devrait obtenir une certification validant son savoir-faire.

Nous avons répondu à l’appel à projets « **Démocratie en Santé** » (ARS), avec le service des LAM. Dans ce cadre, nous allons mettre en place **un comité d’éthique**, composé d’usagers et de professionnels. Cette instance vise à la résolution de situations complexes et à promouvoir le pouvoir d’agir des usagers dans les services.